

Département de Lot-et-Garonne

Commune de BON-ENCONTRE

ARRETE
du 03 décembre 2018
-Extrait du Registre-

VENTE AU DEBALLAGE

Occupation du Domaine Public (rue de la République)

Association : « Les Vitrines de Bon-Encontre »

Nous, Maire de la Commune de Bon-Encontre,

Vu le Code des Collectivités Territoriales en son article 2213.6,

Vu la déclaration préalable reçue, en date du 29 novembre 2018, de Monsieur Jean-François GRANDE, Président de l'association des commerçants, artisans et professions libérales « Les Vitrines de Bon-Encontre », conformément à l'arrêté ministériel du 9 Janvier 2009,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-François GRANDE, Président de l'association « Les Vitrines de Bon-Encontre », est autorisé à procéder à un marché de Noël. Les marchandises proposées par les commerçants pouvant être aussi bien de l'alimentation, de l'artisanat et de la décoration.

ARTICLE 2 : Cette manifestation se déroulera sur la rue de la République, du numéro 21 bis au numéro 55, le **samedi 15 décembre 2018**, de 17 h 00 à 23 h 00.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie, Monsieur le Brigadier Chef de Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes de Lot et Garonne.

Fait à Bon-Encontre, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,
P. TREY D'OUSTEAU**

Pour copie conforme,
Le Maire,

